



Construite en 1992, la prison La Tuilière à Lonay est conçue sur le modèle d'un village médiéval. © H. Germond

## UNE PRISON POUR LA VIE

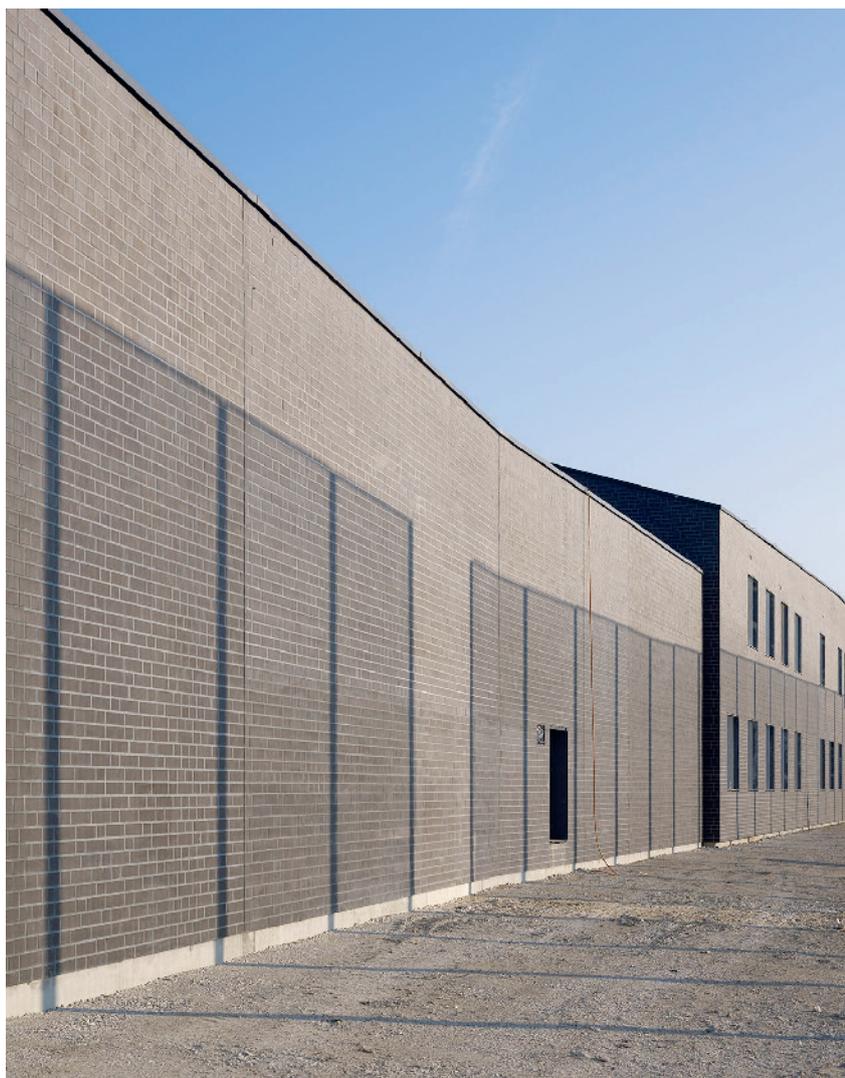
Par Monica D'Andrea

L'IMAGINAIRE COLLECTIF LES REPRÉSENTE COMME DES DONJONS OUBLIÉS AUX PORTES DE L'ENFER. LES BARBELÉS ET LES HAUTS MURS NE FONT TOUTEFOIS PAS TOUT. EN SUISSE, L'ARCHITECTURE CARCÉRALE RÉPOND À DES NORMES BIEN PRÉCISES QUI REFLÈTENT AUSSI LA MENTALITÉ DU PAYS.

« Il faut laisser l'espoir au prisonnier de pouvoir s'échapper ! » Daniel Fink, spécialiste de l'histoire carcérale suisse, a le sens de la répartie quand on l'interroge sur la question de la stratégie architecturale des prisons. Si l'exécution de la peine se faisait d'antan sur la place publique, l'incarcération prend son sens avec l'émergence de bâtiments construits sur le

modèle benthamien du panoptique dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. De quoi s'agit-il ? Le panoptique est cet établissement arrondi ou en étoile qui permet une vue d'ensemble sur les cellules et les détenus depuis une tour centrale. Le gardien peut ainsi voir sans être vu. L'idée vient de Jeremy Bentham, philosophe anglais utilitariste (1748 – 1832). Il voulait limiter les

effectifs de surveillance pour réduire à l'époque également les maltraitements sur les prisonniers. Un État de droit naissait sur la base d'une idée architecturale. Aujourd'hui, ce modèle est encore utilisé dans le monde, comme aux États-Unis, mais de moins en moins, au profit d'établissements qui relèvent plus du « sur-mesure ».



La prison Aux Léchaies à Palézieux, un établissement de quatre bâtiments qui accueillent des mineurs et des jeunes adultes. © EDM / État de Vaud

En Suisse, c'est à partir du XIX<sup>e</sup> siècle que les cantons se lancent dans la construction de prisons, « 1825 pour Genève et 1826 pour Vaud avec l'historique établissement de Béthusy », rappelle l'historien.

Les portes du pénitencier n'ont désormais plus vocation à se refermer, on n'y finit plus sa vie, « comme d'autres gars l'ont finie », chantait Johnny. « L'architecture répond à des problématiques sociales qui ont un impact sur les gens et leurs conditions de vie », poursuit Daniel Fink, également chargé de cours en criminologie à l'Université de Lucerne et membre associé à l'Université de Lausanne.

Quand le contenant n'a pour visée que de contenir, dans le cas d'espèce de maintenir en détention, comment l'imaginer comme un édifice patrimonial ou empreint des nobles techniques du premier des arts ? Il semblerait qu'il faille regarder au-delà de la fonction – comme le résumait ainsi l'inventeur des gratte-ciels Louis Sullivan à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : « *Form follows function* » – pour juger certains de ces établissements qui, d'après l'historien, ont été conçus selon des principes architecturaux originaux. « En 1850, on comptait 150 détenus pour 100'000 habitants. Aujourd'hui, il y en a 80 pour la même proportion. » Cela signifie que l'attribution des peines a changé, par conséquent, la manière de punir et les conditions de détention également.

### CONSTRUCTION COMPLEXE

Le Manuel des constructions dans le domaine de l'exécution des peines et mesures édité par le Département fédéral de justice et police (DFJP) du 26 septembre 2016 pose les postulats de base, se fondant sur l'expérience des établissements pénitentiaires depuis les trente dernières années. La planification et la réalisation de la construction ou de la rénovation d'une prison sont des tâches extrêmement complexes. « Il faut au moins une dizaine, voire une quinzaine, d'années avant de commencer à construire le projet adopté », affirme Pascal Oulevay, architecte



Construit en 2008, l'établissement fermé de La Brenaz, à Genève, a pour but de décharger la prison de Champ-Dollon.  
© État de Genève / Faustino

de l'établissement de détention pour mineurs et jeunes adultes Aux Léchaies à Palézieux. « *Les questions qui se posent sont comparables à la programmation d'un bâtiment locatif, intervient Claude-Alain Barraud, directeur des infrastructures et de la logistique de l'Office cantonal de la détention (OCD) à Genève. Il s'agit de comprendre à qui est destiné le bâtiment, quels types de peines y seront exécutés, quels seront les moyens et la prise en charge pour les futurs détenus et combien de temps ils y resteront.* »

### EFFETS PSYCHOLOGIQUES

Aujourd'hui, la prison vise la réinsertion, c'est pourquoi les architectes chargés de construire les centres de détention doivent dessiner des projets qui répondent à un véritable programme social, toutefois cerné, en vase clos, loin du quotidien normal, ce qui est pour le moins paradoxal. L'OFJ est méticuleux en matière d'architecture des prisons. Il faut de quoi permettre l'apprentissage social, diminuer le risque de récidive et limiter au minimum les effets psychologiques de la privation de liberté. Ceci relève plutôt de la gestion que de l'architecture. Il s'agit aussi de prévoir les flux dans un établissement,

considérer les normes de sécurité en cas d'attaques sur le personnel ou d'émeutes, mais aussi en cas d'incendie et d'inondation. Sans oublier les visites, les heures de promenade, les cours professionnels, les ateliers, les salles communes, la cantine, les cellules elles-mêmes, les douches individuelles qui représentent un gain de paix et une économie de déplacements gérés par un gardien, ainsi que les espaces pour tous les employés et acteurs du système carcéral.

« *Les frais sont très importants, souligne Claude-Alain Barraud, car l'organisation carcérale comprend énormément d'éléments qui impliquent un véritable accompagnement pour les détenus.* »

Voilà pourquoi le panoptique ne correspond plus aujourd'hui au standard de prise en charge des prisonniers. Les agents de détention ont un rôle qui évolue vers une humanisation des rapports. L'OCD a mis en place un concept de réinsertion depuis 2017 qui comprend notamment, au moyen d'une prise en charge individualisée, des formations certifiées, des activités socioculturelles et une déclinaison carcérale d'événements, comme le Festival du film et forum international sur les droits humains de Genève. Des

médiations carcérales, des actions favorisant la relation parent-enfant et un accompagnement spécifique pour les détenus âgés de 18 à 25 ans sont également proposés.

### ILLUSION DE LIBERTÉ

En 2007, le Code pénal introduisait l'article 75 qui commence ainsi: « *L'exécution de la peine privative de liberté doit améliorer le comportement social du détenu, en particulier son aptitude à vivre sans commettre d'infractions. Elle doit correspondre autant que possible à des conditions de vie ordinaires, assurer au détenu l'assistance nécessaire, combattre les effets nocifs de la privation de liberté et tenir compte de manière adéquate du besoin de protection de la collectivité, du personnel et des codétenus.* » Bref, la loi demande que la prison ressemble le plus possible à la vie à l'air libre.

« *Une gageure !* », s'exclame Claude-Alain Barraud, qui suit les directives fédérales, le manuel des constructions, les ordonnances et lois, qui imposent des ratios, comme les mètres carrés à attribuer à chaque place de détention. En l'occurrence, de 33,5 m<sup>2</sup> par place en détention avant jugement à 72,7 m<sup>2</sup> en exécution de peine et 12 m<sup>2</sup> par cellule individuelle,

selon les recommandations européennes. « Le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) préconise une surface minimale de 4 m<sup>2</sup> par détenu (hors sanitaires) dans les cellules occupées par plusieurs personnes », conclut le directeur.

### À FLEUR DE PEAU

La Suisse dispose aujourd'hui d'une centaine de prisons avec une tendance au renforcement de la sécurité, ce qui détermine la qualité des projets. Claude-Alain Barraud décrit les instances politiques intervenant en amont de la planification pénitentiaire, afin que les projets soient validés sur les plans régional et national : « Il s'agit de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police. La Conférence latine des chefs de département de justice et police chargés de la sécurité se fondent sur les statistiques des trois concordats. »

Comment s'y prend-t-on pour construire un centre pénitentiaire ? Daniel Fink répond : « C'est évidemment un très long processus de réflexion entre les différents cantons. Les concordats pénitentiaires se déterminent pour les établissements dont les cantons ont besoin, car il ne faut pas négliger le besoin de lieux psychiatriques, comme Curabilis à Genève, de centres de traitement des addictions (alcool, drogues), des institutions pour des femmes et des hommes ou encore pour des mineurs et des jeunes adultes, des lieux de détention pour les étrangers qu'on souhaite expulser et qu'on ne peut pas mettre dans les mêmes prisons que les autres. »

### BONS DÉTENUS

Il faut le temps de construire, mais comment prévoir l'avenir ? Aujourd'hui, on utilise la période de la privation de liberté pour mieux préparer la réinsertion... « On doit éviter l'aliénation en enfermement. Il faut envisager le retour à la vie ordinaire des personnes condamnées à de longues peines en particulier, continue Claude-Alain Barraud. Quand le détenu ne dispose plus



de la moindre autonomie, il est à fleur de peau et se sent déshumanisé. Au point parfois de ne plus avoir le réflexe d'appuyer sur la poignée pour ouvrir une porte. »

Entre également en ligne de compte la dangerosité des prisonniers. « Je rêve de prisons ouvertes où les détenus seraient considérés, avec un futur qui se dessinerait. Les individus sont ainsi faits qu'ils vont bien réagir à leur passage en prison pour s'améliorer, mais il reste une minorité qui a envie de faire dysfonctionner le système. On manque de volume pour faire des prisons consacrées aux seuls bons détenus comme en Espagne, par exemple, où il existe des prisons avec beaucoup d'espace, et même

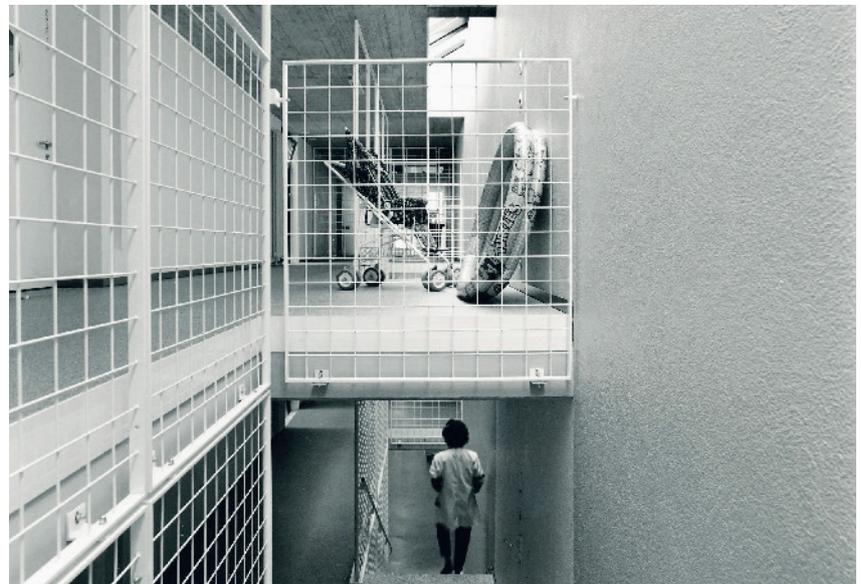
une piscine. » Partant du principe que la construction d'une prison prend une décennie, voire deux, les étapes de réalisation sont les suivantes : l'anticipation ou le constat d'un manque de place en exécution de peines marque le démarrage d'un projet. Des statistiques et des calculs vont ensuite permettre d'établir les besoins en termes d'espaces, de cellules, de mètres carrés, voire de mètres cubes, d'ateliers, de lieux multifonctionnels, et un préprogramme des locaux pour expliquer comment les articuler.

Une étude de faisabilité découle du fait d'avoir trouvé un emplacement, les prisons s'érigent habituellement en dehors des villes sur des terrains



*La Tuilière est une prison mixte dont le défi, pour les architectes, a été de faire en sorte que les détenus hommes et femmes ne se croisent jamais.*

© H. Germond, F. Bertin



agricoles. Une fois le dézonage effectué, la loi sur l'aménagement du territoire entre en ligne de compte. Il s'agit d'intégrer ces besoins dans les schémas directeurs cantonaux pour l'aménagement du territoire. Le projet est divisé en deux. Dans un premier temps intervient le dépôt d'une loi pour un financement sur les études qui consistent à sortir des plans, via un concours d'architecture ou un appel d'offres de marché public, en entreprise générale, qui comprend non seulement la conception et la réalisation du complexe, mais également son entretien sur dix ans. C'est un point fondamental, car faire intervenir une entreprise dans un bâtiment en fonction est risqué et compliqué.



« Il y a des contrôles stricts dans une prison occupée, poursuit Claude-Alain Barraud. En termes de conception, on met tout dans le cahier des charges initial et on impose à une entreprise générale de construire durablement pour éviter les interventions futures. C'est la garantie d'avoir un travail bien exécuté. »

En prison, moins on a de passage de l'extérieur, mieux c'est. Les matériaux utilisés sont le béton, l'acier, le verre. « On privilégiera le bois dans les cellules, pour apporter un peu de chaleur. Pour les cellules fortes, le béton et l'acier prédomineront pour éviter que le détenu ne se venge sur le matériel ou ne blesse le personnel. »

### UN ARCHITECTE AVERTI...

Dans le processus d'élaboration d'un projet pour une prison, un architecte doit être conscient du fait que tout ce qu'il va dessiner est susceptible d'être cassé. Si la tentative d'évasion n'est pas punissable dans la loi suisse, justement parce qu'il faut garder l'espoir de pouvoir sortir, les conséquences de la tentative sont, en revanche, sanctionnées. Comme les dommages à la propriété ou l'atteinte à l'intégrité corporelle. Il ne faut pas négliger l'influence de l'attitude du détenu au cœur de l'établissement. « Quand je programme un bâtiment, reprend Claude-Alain Barraud, je fais en sorte d'avoir une enceinte très sécurisée vis-à-vis de l'extérieur et un environnement qui donne une certaine liberté à l'intérieur. Le fait de voir l'horizon est fondamental. Avoir une possibilité de se déplacer seul dans une prison sans avoir le sentiment d'être sous gestion technique et sécuritaire est important pour un détenu ; cela amène du calme dans la maison. »

Pascal Oulevay et Ivan Kolecek décrivent, à distance de vingt ans pour leurs établissements respectifs, une manière de procéder relative au cahier des charges pour la réalisation des prisons Aux Léchaires à Palézieux, inaugurée en 2013 et La Tuilière à Lonay construite en 1992. « La prison représente une organisation sociale dans un noyau

restreint, mais concentré, de la vie en société avec des éléments en moins. Elle a tendance à se replier sur elle-même et l'objectif est de faire en sorte qu'il y ait un lien, une architecture agréable intégrée au paysage », contextualise Pascal Oulevay. Le processus prenant une dizaine d'années, des changements politiques peuvent aussi intervenir entre le lancement du projet et sa réalisation. Dans le cas de Palézieux, « on ne construisait pas pour des peines sur le très long terme. L'espace étant prévu pour accueillir des mineurs, il restait l'espoir de ressortir. »

### « POUR LE DÉTENU, AVOIR LA POSSIBILITÉ DE SE DÉPLACER SEUL DANS UNE PRISON EST IMPORTANT ; CELA AMÈNE DU CALME DANS LA MAISON. »

Claude-Alain Barraud, directeur des infrastructures et de la logistique de l'Office cantonal de la détention à Genève

Quatre bâtiments comprenant l'hébergement, les chambres, le bâtiment formatif, les classes, les ateliers de travail, le lieu de repos, de musique, composent un programme scolaire minimal par rapport à l'ampleur du nombre de personnes qui occupent les locaux. Le bâtiment administratif abrite les parloirs, les zones de rencontre avec l'extérieur. Il faut compter un lieu pour pratiquer du sport aussi. Ces quatre pôles créent une grande cour protégée obligeant

les détenus à passer par l'extérieur en permanence. « Cela avait été pensé pour minimiser l'impact des effets de couloirs. La cour intérieure est accessible en hiver comme en été », décrit l'architecte. Une sorte de rituel quotidien qui laisse une forme de liberté à l'intérieur de ces murs de 5 mètres, d'une enceinte de 12 mètres et sous l'œil des caméras omniprésentes. « Pour ce qui est des normes sécuritaires, les séances préparatoires étaient passionnantes mais je ne peux rien divulguer, ces informations sont confidentielles ! » Les zones extérieures sont différenciées selon le type de prisonnier et la peine de chacun, car il est difficile de construire en vue de l'homogénéité des groupes de détenus. La construction d'une prison se fait somme toute à l'image du fédéralisme, il y en a pour tout le monde, mais jusqu'à un certain point. « Ces lieux doivent être respectueux de leurs occupants et le rester sur le long terme », précise Pascal Oulevay. C'est pourquoi l'utilisation de matériaux recyclables – tels que le chêne pour le mobilier, le béton coffré, des briques en terre cuite pour les façades et les sols en terrazzo (un liant de ciment de sable et de pierres concassées) garantissent à la fois une durabilité et une haute qualité de résistance.

### DU PANOPTIQUE AUX CAMÉRAS

Fortement normalisé, le modèle du panoptique s'est raréfié depuis l'introduction de la caméra en circuit fermé. On passe des prisons aux longs couloirs à des lieux plus confinés avec des régimes plus nombreux ainsi que des formes de détention différentes. Toutes les prisons sont très cloisonnées avec des effectifs de 3 à 4 personnes par cellule pour les établissements réservés aux femmes. Les changements dans la construction sont marqués par des unités séparées, mais avec les équipements disponibles comme les salles de rencontres, les sorties, les lieux d'interrogatoires pour les détentions préventives, par exemple. Les bâtiments sont devenus assez stéréotypés d'un point de vue

architectural depuis les vingt dernières années: « Il faut sur un espace minimal planifier un maximum de cellules, plus tous les équipements exigés pour un établissement pénitentiaire », conclut Daniel Fink.

Ainsi fonctionne le processus architectural, comme le décrit Ivan Kolecek en se remémorant l'élaboration de la prison de La Tuilière à Lonay avec son confrère Fonso Boschetti. « J'ai également réalisé l'agrandissement des travaux de la prison de Bois-Mermet construite sur le modèle du panoptique », précise l'architecte.

Pour ce qui est de La Tuilière, le concours d'architecture a primé. La construction a pris quatre ans. Organisé en deux secteurs cellulaires, le premier est réservé aux hommes en détention provisoire et le second pour tous les régimes de détention touchant les femmes (non mineures), soit la détention provisoire, l'exécution de peine ou de mesure. Le site de l'État de Vaud rappelle que cette prison, dont l'effectif officiel est de 82 places de détention, fait partie du Concordat latin sur l'exécution des peines et mesures concernant les adultes dans les cantons romands et du Tessin.

### VILLE MÉDIÉVALE

« Les exigences structurelles étaient compliquées, mais il fallait relever un défi, faire une prison mixte sans que les hommes et les femmes se croisent. Le plan consistait en une sorte de cour d'honneur intérieure dessinée en axe pour que les genres ne se rencontrent jamais. Nous avons utilisé le modèle d'une ville médiévale, comme un monde en miniature », expose Ivan Kolecek. Le couloir est la rue, la division est créée pour organiser les tournus des activités. Au bout de cette rue, on trouve des maisons en fonction de la capacité souhaitée, soit environ 85 détenus. Chaque maison est construite sur trois niveaux avec séjour, chambres-cellules et douches. Ces unités ou « appartements » accueillent sept hommes incarcérés pour la première fois pour ne pas amener de « l'expérience » au



À Bois-Mermet, à Lausanne, l'utilisation de la couleur fait un peu oublier l'ambiance carcérale d'un établissement construit en 1905. © Peter Schulthess

sein de ce programme. La circulation est fondamentale pour les ateliers et les diverses activités carcérales, sachant que la prison reçoit aussi les enfants des détenues.

Les mètres carrés à disposition sont de 11 par cellule, habitées différemment par chaque individu. Les modules sont organisés autour de la place ouverte qui accueille les activités. Toujours sur le modèle de la ville médiévale, des cours jouxtent les maisons dans les espaces qui les séparent. Entre le ciment et le métal, toutes les fenêtres sont vitrées pour avoir un contact avec l'extérieur. Le

sol en béton coulé et les murs en crépi blanchi ressemblent vraiment à ceux d'un immeuble locatif. Les allées d'arbres alentour, les potagers à disposition, une œuvre d'art pour la forme, comme pour tous les établissements publics du canton de Vaud: la vie dans une prison dépend surtout de l'état d'esprit de celui qui la dirige. Pour garantir une humeur constante aux personnes incarcérées, la lumière perce ici à travers des verrières. Ivan Kolecek sourit: « Nous avons malgré tout appris que certains prisonniers s'étaient quand même évadés. » ■